

CHAPITRE 2 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT QUADRETTE 1^{ère} DIVISION

JOUEURS ADMIS

Pour jouer en 1^{ère} division (D1) il faut avoir un indice de valeur collectif supérieur à 25.

L'épreuve comportera une finale en 2 séances.

Clôture des inscriptions le samedi 20 octobre 2018 avant minuit et présence de l'équipe au complet avant 13h le jour de la compétition.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION :

- La 1^{ère} séance réunira toutes les quadrettes, participation de 5 quadrettes minimum en 20 donnes minimum.
- La 2^{ème} séance réunira les équipes les mieux classées à l'issue de la 1^{ère} séance suivant le cas :
 - 5 équipes si le nombre d'équipes est de 5 ou 6 à la 1^{ère} séance
 - 7 équipes si le nombre d'équipes est de 7 ou 8 à la 1^{ère} séance
 - 9 équipes si le nombre d'équipes est de 9, 10 ou 11 à la 1^{ère} séance
 - 11 équipes si le nombre d'équipes est de 12 à la 1^{ère} séance
 - 13 équipes si le nombre d'équipes est de 13, 14, 15, 16 à la 1^{ère} séance
 - 15 équipes si le nombre d'équipes est de 17 ou plus à la 1^{ère} séance

Le classement final se fera par addition des points match obtenus à chacune des 2 séances.

DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE

LIEU	MONTECH
DATE	27 octobre 2018
ARBITRE	Raymond TANAS
MISE EN PLACE	13H15
ENGAGEMENT (par joueur et par séance)	5 €
INDICE PCN	1,8
POINTS DE PERFORMANCE	25-20-16-12-8-6-4-3-2-2-1-1 (seulement pour 1/3 des quadrettes)
QUADRETTES QUALIFIEES	3

Au terme de la 1^{ère} séance l'arbitre indiquera l'heure de mise en place de la 2^{ème} séance.

**Le championnat de France se déroulera du 15 au 17 février 2019 à
VICHY**